

Synthèse

Février 2018

L'impact économique de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la métropole lilloise



Directeur de publication : **Didier DECOUPIGNY**

Responsable de publication : **Cécile FÉRU**

Enquête : **Hassan EL ASRAOUI (Ieseg - School of management)**

Cartographie et mise en page réalisés par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Impression : **AD Concept**

L'impact économique de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la métropole lilloise

Avec 115 000 étudiants, la métropole lilloise compte parmi les plus grands pôles d'enseignement supérieur de France. Les étudiants y représentent près de 10% de la population. Acteurs à part entière du territoire, et ce de façon croissante, l'enseignement supérieur et la recherche impactent par bien des façons la métropole. Les établissements, leurs personnels et étudiants sont à la fois des moteurs socio-économiques, des employeurs, des générateurs de flux mais aussi des acteurs de l'animation, du rayonnement et de l'attractivité de la cité. Ils jouent un rôle primordial mais trop souvent négligé dans l'économie locale.

Ces dernières années, le paysage universitaire ainsi que les missions des établissements ont connu des mutations profondes. Ainsi, les appels à projets nationaux successifs (Plan campus, Idex...) engagent fortement l'attention des universités et les incitent à disposer d'une plus grande proximité avec les territoires et leurs acteurs. De même, le changement de périmètre de la région amène à poser un nouveau regard sur les relations inter-sites au moment où la fusion des universités lilloises se concrétise.

Une enquête détaillée, menée par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole et l'Isseg School of management auprès des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la métropole lilloise, permet aujourd'hui de mettre en évidence le poids économique ainsi que l'effet d'entraînement indirect et induit pour le territoire par la présence universitaire.

01. Eléments de cadrage	2
02. Budgets des établissements	4
03. Emplois dans les établissements	6
04. Impact économique global des établissements	8
05. Perspectives.....	10
Annexes.....	12

01.

ÉLÉMENTS DE CADRAGE

UNE GRANDE DENSITÉ D'ÉTABLISSEMENTS

Une répartition multipolaire

L'académie de Lille, qui s'étend sur le périmètre de l'ancienne région Nord-Pas de Calais, est en effectif la 3^e académie après Paris et Lyon (chiffres 2014-2015). En son sein, la métropole lilloise, avec plus de 120 établissements recensés¹, concentre 66% des effectifs, soit plus de 115 000 étudiants.

Le nouveau périmètre régional, incluant la Picardie et donc une autre grande ville étudiante, Amiens, redessine la carte des formations.

Une gouvernance à plusieurs échelles

Parmi les établissements de la métropole lilloise, on compte trois universités publiques, de nombreuses grandes écoles (d'ingénieurs, de commerce...) et une université catholique. Tous les types de formations supérieures² sont représentés dans la métropole et nombre d'établissements jouissent d'une renommée nationale.

La plupart de ces établissements sont rassemblés au sein de la Comue Lille Nord de France, qui est à l'échelle de

l'ancienne Région Nord-Pas de Calais et correspondant également à l'académie de Lille. La fusion des universités publiques lilloises, effective au 1^{er} janvier 2018, facilitera la gouvernance locale.

DES PROFILS TRÈS DIVERSIFIÉS

Une part importante d'établissements privés

La métropole lilloise recense les 2/3 des inscrits dans l'enseignement supérieur de l'académie de Lille. Celle-ci se distingue par une part importante d'étudiants inscrits dans le secteur privé, près de 24% des effectifs, pour une moyenne nationale approchant 18%. Les formations d'ingénieurs sont particulièrement nombreuses, faisant de l'Académie le 3^e pôle national de formation des ingénieurs, titre partagé également pour les formations de santé. L'âge médian des étudiants lillois, 23 ans, est proche de la médiane nationale de 22 ans. La métropole concentre une grande part des doctorants de la région, cependant avec 6,4% des effectifs, celle-ci reste largement en deçà de la moyenne nationale de 10,1%, en faisant du Nord-Pas de Calais la dernière région de France en la matière.

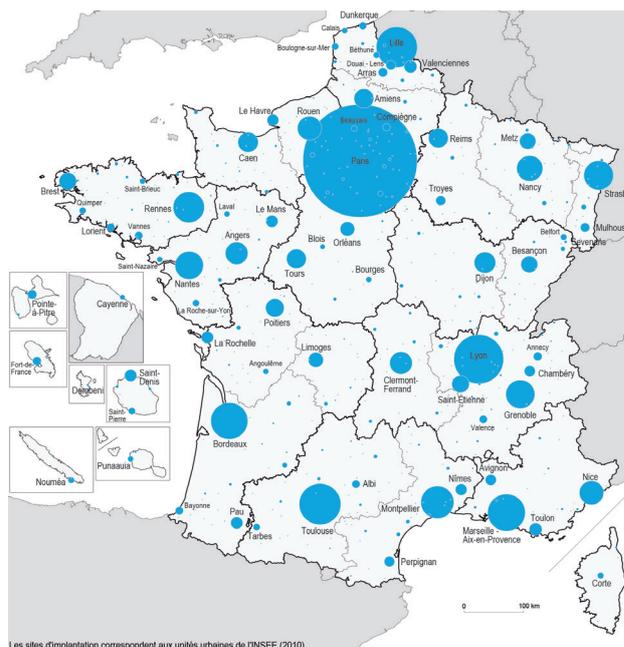
DES EFFECTIFS EN CROISSANCE

La métropole a enregistré une hausse des effectifs étudiants de 17% entre 2001 et 2014, cette hausse devrait se poursuivre. En effet, à l'échelle nationale, si les tendances d'orientations, de poursuites d'études et de démographies se prolongeaient sur les 10 années à venir, cela aboutirait à une hausse de 14% des effectifs par rapport à 2015 et concernerait particulièrement les formations d'ingénieurs non universitaires (hausse de 20,1%).

Les stratégies des établissements, relatives à leur offre de formations ou l'accueil d'étrangers, influent également fortement sur l'évolution de leurs effectifs.

Source : MENESR, note d'information « projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2016 à 2025 ».

1- Comprenant les établissements de recherches publiques.
2- Sauf les études vétérinaires.



Des étudiants modestes...

Les étudiants modestes représentent une part très variable des effectifs d'un établissement à l'autre. L'académie de Lille se situe au 1^{er} rang national en nombre de boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux. Les boursiers, soit 53 180 étudiants, représentant 32,2% des effectifs de l'Académie, pour une moyenne nationale de 27,7%.

Les étudiants étrangers représentent 8,9% des effectifs étudiants dans la métropole lilloise, une proportion inférieure à la moyenne nationale qui est de 11,1%.

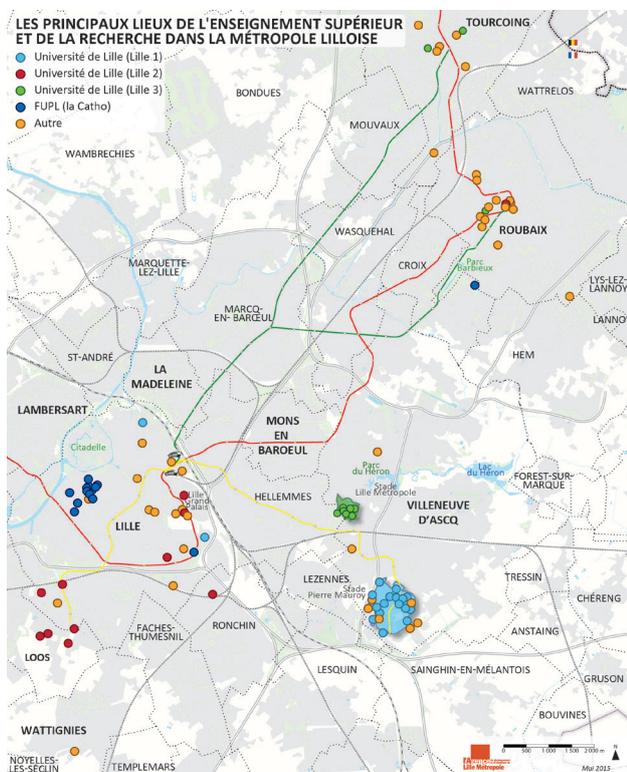
... principalement originaires de la région

68% des étudiants inscrits dans l'académie de Lille y ont également obtenu leur baccalauréat. 24% l'ont obtenu dans une autre académie et 8% à l'étranger. Parmi les étudiants qui ont obtenu leur baccalauréat dans l'Académie, 38% sont originaires du grand territoire Flandres-

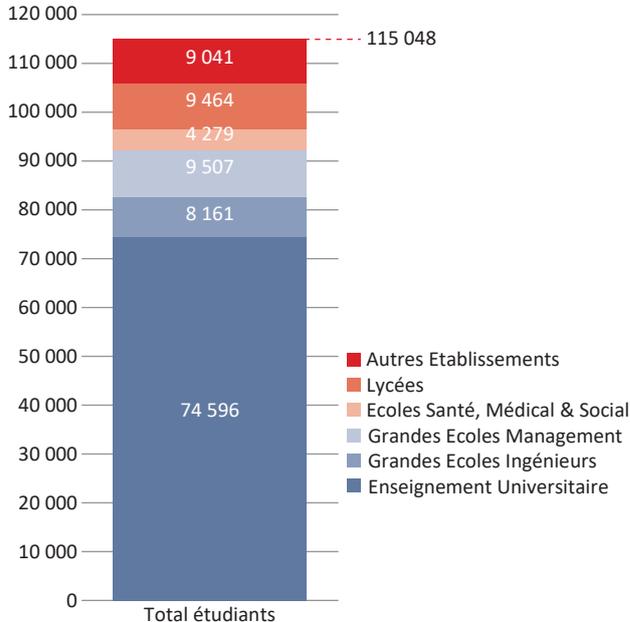
métropole lilloise³. Ceux ayant obtenu leur baccalauréat dans une autre région française sont principalement originaires des territoires les plus peuplés (22% l'ont obtenu en Île-de-France, 6% en région Rhône-Alpes, 6% en Provence Alpes Côte d'Azur) ou les plus proches géographiquement (15% en Picardie, 6% en Champagne-Ardennes, 5% en Haute-Normandie)⁴.

UN PÔLE D'ENSEIGNEMENT MULTI-SITE

La répartition des établissements d'enseignement supérieur dans le territoire est à l'image de la métropole, polycentrique. Lille, plébiscitée comme lieu de vie étudiante, est aussi un haut lieu d'études, aux côtés de Villeneuve d'Ascq, Roubaix et Tourcoing. La liaison par le métro permet une connexion d'un grand nombre des sites métropolitains.



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR TYPOLOGIE D'ÉTABLISSEMENT



3- Périmètre utilisé par l'ORES qui regroupe la communauté de commune de Flandre intérieure et la MEL.

4- Source : ORES, Point de repères, 2014-2015, janvier 2017.

02.

BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS

Un budget de 1,4 milliard d'euros

Le budget cumulé de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la métropole lilloise est estimé à 1,4 milliard d'euros. Pour illustration, le budget annuel de la Métropole Européenne de Lille en 2015 était de 1,5 milliard d'euros. On estime que cela représente 3% du PIB du territoire de la MEL.

Les ressources

Les subventions publiques constituent le poste le plus important des ressources des établissements : en moyenne 54% des recettes équivalant à 716 millions d'euros.

Les frais d'inscription et de scolarité composent le deuxième poste de ressources, soit en moyenne 18% des recettes, équivalant à 235 millions d'euros. Cette part est très variable selon les établissements. Ainsi, elle représente 7% des recettes des lycées (CPGE...) tandis qu'elle atteint 69% des recettes des écoles de communication par exemple.

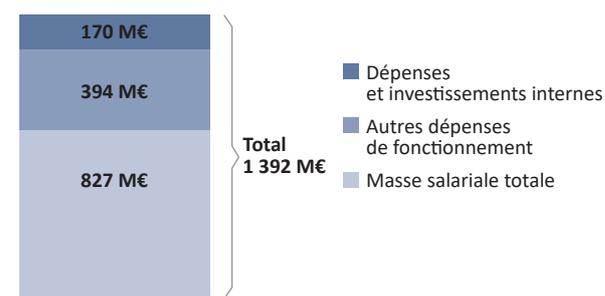
Enfin, le troisième poste de ressources est constitué des ventes de biens et services, soit en moyenne 12% des recettes, équivalant à 161 millions d'euros. Cette part passe à 27% des recettes pour les organismes de recherche et 19% pour les écoles de management. Pour les universités, ce poste atteint 13% des recettes. Il s'agit essentiellement de prestations de missions d'études et de recherche appliquée ou de projets de recherche européens.

LES FRAIS D'INSCRIPTIONS ET DE SCOLARITÉ

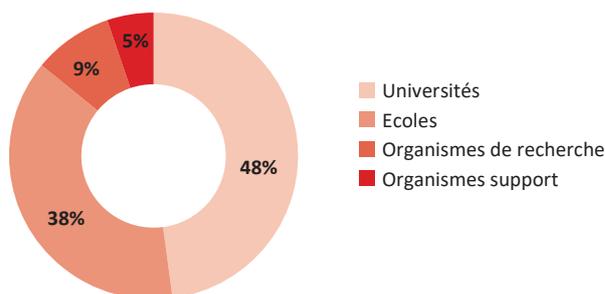
Ces frais sont variables en fonction du type d'établissement et de l'année d'étude. Ainsi, l'inscription à l'université publique revient à 184 €/an en licence, monte à 256 € en master, 391 € en doctorat ou HDR et peut atteindre 610 € pour le grade d'ingénieur.

Il existe ensuite une grande disparité au sein des écoles. Une année de scolarité à l'EDHEC s'élève en moyenne à 14 000 € et jusqu'à 29 500 € en Master. Les écoles de santé ou encore les formations en BTS du secteur marchand peuvent également atteindre 9 000 € l'année.

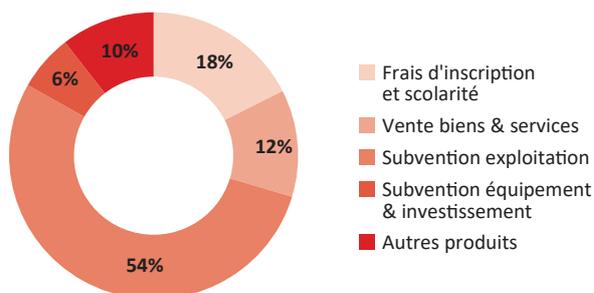
BUDGETS CUMULÉS DES ÉTABLISSEMENTS



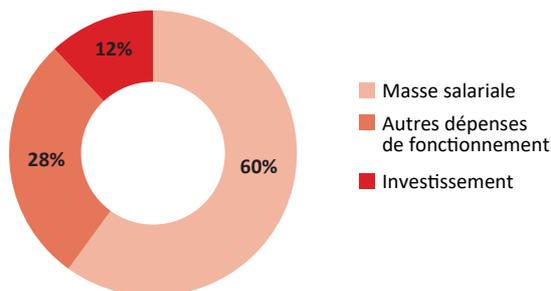
> RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENTS



> RÉPARTITION DES RECETTES PAR NATURE



> RÉPARTITION PAR TYPE DE DÉPENSES



Les dépenses

Les dépenses des établissements sont composées très majoritairement de dépenses de fonctionnement, en moyenne 88% des dépenses, équivalant à 1,2 milliard d'euros.

Parmi les dépenses de fonctionnement, 60% sont consacrés à la masse salariale, soit 827 millions d'euros. La nature des activités des établissements, la transmission des savoirs et l'encadrement expliquent cette prépondérance. Ces dépenses atteignent un maximum de 70% du budget dans les établissements universitaires et un minimum de 40% du budget dans les écoles d'ingénieurs.

Les dépenses d'investissement représentent quant à elles en moyenne 12% des dépenses, soit 170 millions d'euros. Les écoles d'ingénieurs ont engagé à elles seules un tiers des investissements, ce qui correspond à 37% de leurs dépenses. Les universités y consacrent 6% de leurs dépenses.

Un ratio de 10 558 € de dépenses par étudiants

Les établissements dépensent en moyenne 10 558 € par étudiant. Ce ratio monte à 18 748 € par étudiant dans les écoles d'ingénieurs et ne dépasse pas 9 000 € par étudiant dans les écoles de communication, les établissements universitaires et les lycées.

LES INVESTISSEMENTS HORS BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS

Les écarts de budgets consacrés aux investissements s'expliquent en partie par l'externalisation de certaines de ces dépenses.

Pour les établissements relevant du secteur public, la plupart des investissements sont réalisés dans un cadre partenarial entre entités publiques. C'est le cas par exemple des dotations du Plan Campus, soit 110 M€, abondés par les collectivités portant l'ensemble à 450 M€, ou de l'I-site, soit 500 M€ en 2017.

De même, les établissements privés peuvent avoir recours à des SCI afin de développer et gérer leur patrimoine immobilier.

Ainsi, le budget total des établissements d'enseignement supérieur et de recherche est en réalité bien supérieur au 1,4 milliard d'euros recensé par l'étude.

Lilliad, Cité scientifique, Villeneuve d'Ascq © Atmosphère Photo



03.

EMPLOIS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

18 500 EMPLOIS DIRECTS DANS LA MÉTROPOLE LILLOISE

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche cumulent un peu plus de 18 500 emplois directs bruts en 2014-2015. Ils représentent ainsi 3,9% des emplois de la métropole lilloise. Cela correspond à 14 695 emplois en équivalent temps plein (ETP).

Un des premiers employeurs de la métropole

Ainsi, l'enseignement supérieur et la recherche se positionne comme l'un des premiers employeurs de la métropole lilloise.

À titre d'illustration, le trio de tête des employeurs du secteur privé de la région⁵ est constitué par la SNCF avec 14 250 salariés, suivie par Laposte avec 13 500 salariés et, enfin, Auchan avec 10 803 salariés. Du côté du secteur public, on distingue le CHR de Lille qui génère quant à lui 12 965 emplois.

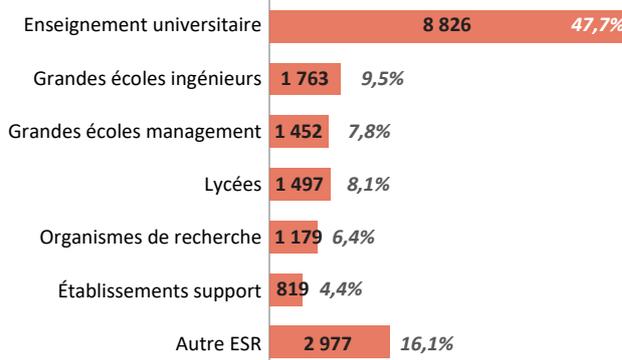
Il est également à noter que les établissements d'enseignement supérieur disposent par principe de leur siège social dans la métropole. Pour autant, des établissements disposent d'antennes en France ou à l'étranger. On peut citer pour exemple l'ESJ qui possède une antenne à Montpellier, ou encore l'EDHEC qui dispose de campus à Paris, Nice, Londres et Singapour.

L'enseignement universitaire, premier employeur

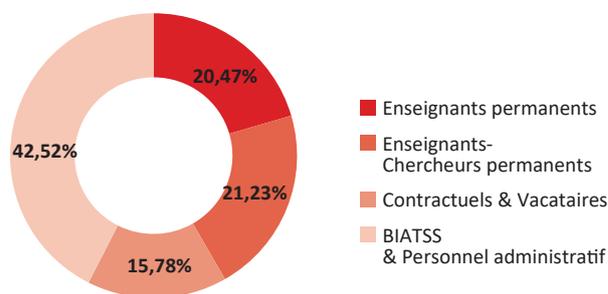
10 160 emplois relèvent de l'enseignement public (soit 54,9% des emplois, représentant 61,5% en ETP). L'enseignement catholique est le 2^e employeur avec 5 000 emplois (soit 27% des emplois, représentant 18,6% ETP). Enfin, l'approche par type d'établissement positionne à nouveau l'enseignement universitaire comme principal employeur (8 826 emplois, soit 47,7%) suivi par les écoles d'ingénieurs (1 763 emplois, soit 9,5%).



RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LA TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS



RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR STATUT



5- Source : CCI, 2014

DES EMPLOIS MÉTROPOLITAINS QUALIFIÉS

Un taux de cadres au-dessus de la moyenne

Les effectifs salariés des établissements d'enseignement et de recherche se répartissent en quatre catégories : les enseignants (20,5%), les enseignants chercheurs (21,2%), les contractuels et vacataires (15,7%) et les BIATSS et personnel administratif (42,5%).

47% des salariés, soit près d'un sur deux, relève de la catégorie « cadres et fonctions intellectuelles supérieures ». Un taux deux fois supérieur à la moyenne de la population active de la MEL qui se monte à 22%.

Un quart des emplois à temps partiel

Un quart des emplois de l'enseignement supérieur et de la recherche exerce une activité à temps partiel. Cette proportion est de 18,4% pour la population active à l'échelle de la MEL.

Des salariés principalement métropolitains

Connaître le lieu de résidence des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche permet de mesurer la capacité d'une activité à irriguer une aire géographique. Dans la métropole lilloise, 70% des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche travaillant sur site y résident également⁶.

20,5% des salariés habitent ailleurs dans la région et 9,5% habitent hors de la région.

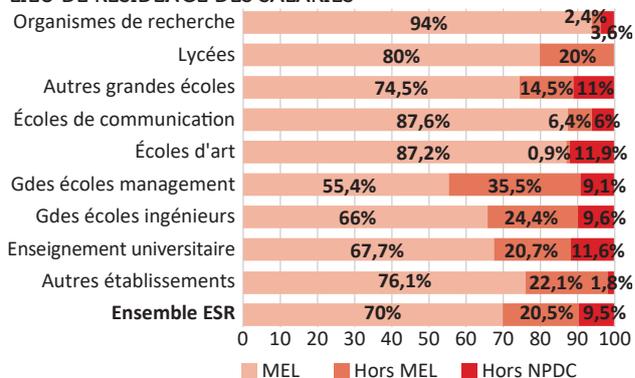
Dans les écoles de management la part des salariés habitant la métropole descend à 55,4%.

Un taux d'encadrement moyen de 1 salarié pour 10 étudiants

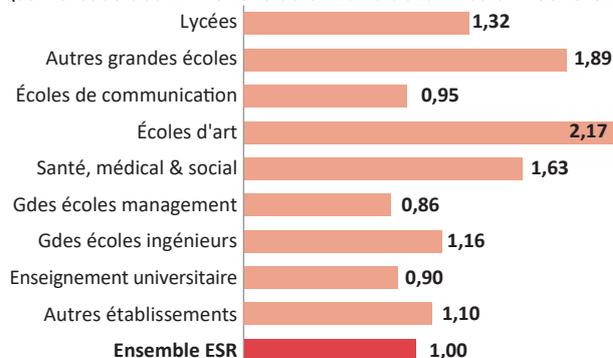
Le taux moyen d'encadrement est variable selon le type d'établissement. Si la moyenne est de 1 personnel pour 10 étudiants, ce taux est plus élevé dans les écoles d'art (2,2 salariés pour 10 étudiants), suivies par les autres grandes

écoles (1,9 salariés pour 10 étudiants) et les écoles de santé, médical et social (1,6 salariés pour 10 étudiants). Le taux d'encadrement des établissements universitaires est de 0,9 salarié pour 10 étudiants, avec la limite de non prise en compte des vacataires.

LIEU DE RÉSIDENCE DES SALARIÉS



TAUX D'ENCADREMENT PAR TYPOLOGIE D'ÉTABLISSEMENT (sur la base des ETP et exclusion faite de la mission recherche)



LES VACATIONS/CONTRACTUELS

La quantification des vacataires amène une prudence méthodologique. En effet, certains établissements, parmi lesquels les universités, ne tiennent pas compte des contractuels dans leurs effectifs mais les affectent au budget des prestataires de services alors que d'autres les considèrent comme salariés à temps partiel. Le nombre d'emploi est donc sous estimé.

6- Sur la base de 40% des effectifs ayant répondu à la question.

04.

IMPACT ÉCONOMIQUE GLOBAL DES ÉTABLISSEMENTS

UN LARGE EFFET D'ENTRAÎNEMENT

Outre la prise en compte des budgets et emplois directs des établissements, il est nécessaire, pour évaluer l'impact économique des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de comptabiliser les effets économiques et d'emplois indirects et induits à savoir l'impact :

- › des commandes de biens et services des établissements ;
- › des dépenses des salariés et de leurs familles ;
- › de l'activité et la consommation des étudiants.

Plus de 3 milliards de retombées économiques

L'impact économique des établissements d'enseignement supérieur et de recherche représente 3,2 milliards d'euros. Plus des trois quarts de ces retombées économiques concernent la métropole lilloise, soit 2,5 milliards d'euros.

Les effets indirects et induits représentent 57% de ces dépenses. Ainsi, pour un euros issu directement de l'enseignement supérieur et de la recherche, 1,3 € est généré en effets indirects ou induits.

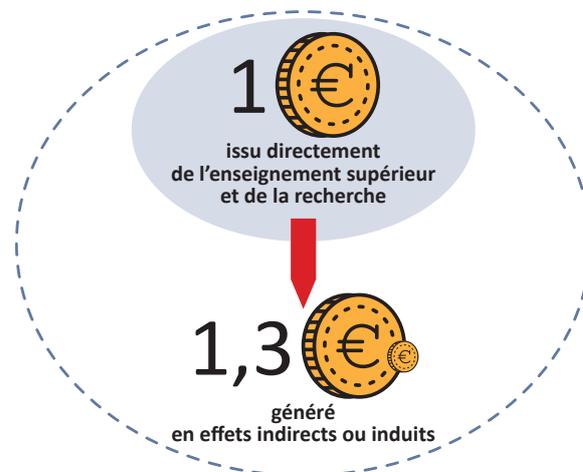
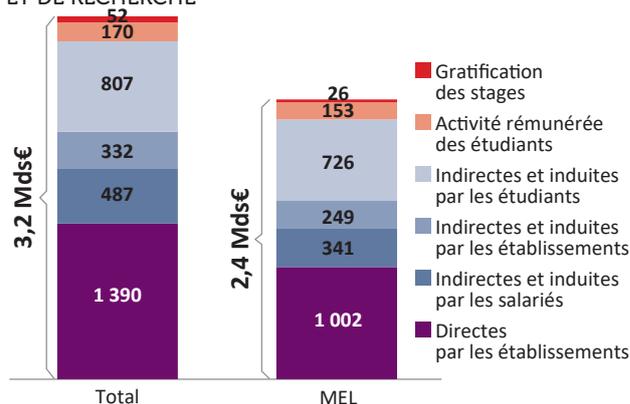
Un quart des effets lié à la présence des étudiants

La part des effets indirects et induits liés à la présence des étudiants représente un quart des impacts économiques de l'enseignement supérieur (gratification des stages et activités rémunérées exclues). La présence des salariés et de leurs familles représente quant à elle 15% des retombées totales.

52 millions d'euros générés par les stages

On estime que 39% des effectifs étudiants de la métropole lilloise effectuent un stage au cours de l'année universitaire, soit plus de 44 700 étudiants. Le montant de gratification est évalué à 52 millions d'euros dont la moitié est portée au crédit de la métropole lilloise. 88% des gratifications sont portées par les étudiants de master. La quasi-totalité des effectifs de master effectue un stage d'une durée moyenne de 4 mois. Rappelons que la gratification des stages est obligatoire à compter d'une durée supérieure à 2 mois.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES GÉNÉRÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE



PLUS DE 42 000 EMPLOIS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les établissements d'enseignement supérieur créent directement ou indirectement plus de 42 000 emplois (commerce, restauration, mais aussi BTP...). 34% de ces emplois sont directement liés aux établissements d'enseignement. Ainsi, 1 emploi dans l'enseignement supérieur et la recherche, génère 1,9 emploi indirect et induit. Ce sont les salariés et leurs familles qui génèrent le plus de retombées indirectes et induites sur l'emploi, soit 31% des effets sur l'emploi de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Près de 2/3 des étudiants ont un logement autonome

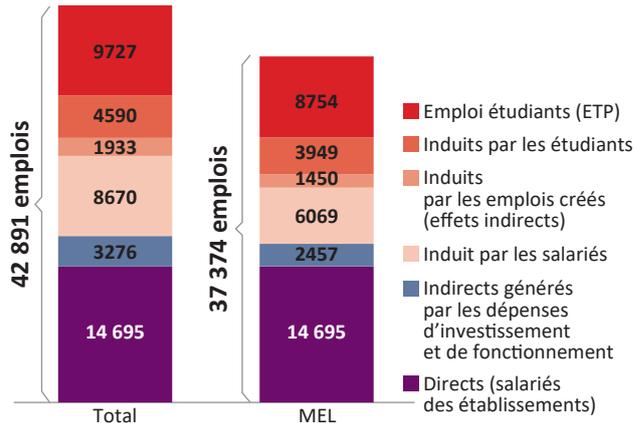
On estime que 62% des étudiants inscrits dans la métropole lilloise sont décohabitants. Les étudiants résident selon notre enquête (sur la base des 40% de réponses à cette question) à 52% dans le parc privé (seul ou en colocation), 8% en résidence universitaire et 2% dans le parc HLM. Selon l'OVE, le budget moyen d'un étudiant décohabitante est de 800 €, en 2014. Le loyer en constitue la principale dépense, suivi des dépenses de vie quotidienne parmi lesquelles l'alimentation, le transport, les loisirs... Les dépenses induites sont ainsi estimées à 626 millions d'euros, permettant la création ou le maintien de 3 520 emplois dont 3 170 dans la métropole lilloise, soit 3/4 de l'emploi généré par les dépenses étudiantes.

Les effets générés par les étudiants résidants au domicile parental, dont le budget est estimé à 415 €/mois, sont moindres. Cela représente 1 070 emplois, dont 780 dans la MEL, soit 1/4 de l'emploi lié aux dépenses étudiantes. L'enquête montre que 73% de ces étudiants, bien que résidants chez leurs parents, habitent dans la métropole lilloise.

L'ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE DES ÉTUDIANTS

Selon l'OVE, 44% des étudiants ont une activité rémunérée à côté de leurs études. En appliquant cette moyenne nationale, on considère que 50 621 étudiants ont une activité rémunérée dans la métropole lilloise. Après déduction des emplois liés aux études (internat, fonctionnaires stagiaires...) déjà comptabilisés dans le budget des établissements, on estime que 39 839 étudiants ont une activité salariée, soit 9 727 emplois ETP.

RETOMBÉES D'EMPLOIS GÉNÉRÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE



05.

IMPACT ÉCONOMIQUE GLOBAL DES ÉTABLISSEMENTS

Un acteur majeur de l'économie locale

Cette étude démontre que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche occupent une place de 1^{er} rang dans l'économie locale, à l'échelle de la MEL comme à celle de la région. Ce rôle devrait croître encore dans les prochaines années avec la hausse des effectifs étudiants dans l'académie de Lille ; on constate une croissance de 2,9% en 2016-2017 (moyenne nationale +1,8% hors double compte), et cette croissance devrait se poursuivre jusqu'en 2025 au moins⁷.

Un effet d'entraînement local plus large

L'enseignement supérieur et la recherche ont cependant des effets d'entraînement bien supérieurs à leur simple impact économique tel qu'évalué dans cette étude. Outre les fonctions de consommateur, employeur et prescripteur de dépenses, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche constituent en réalité de puissants moteurs du développement local, contribuant de façon déterminante au dynamisme, au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

L'université, partenaire de l'innovation

La concentration d'établissements constitue un facteur d'attractivité pour les entreprises et plus particulièrement pour l'implantation de sièges sociaux et de services de recherche et développement qui requièrent une main d'œuvre spécifique. Même si leur nombre reste encore trop limité, de nombreux partenariats se développent entre monde économique et monde académique. Ces relations se concrétisent au sein des pôles de compétitivité ou des pôles d'excellence, et dans les « *Hub Houses* » qui développent une culture de l'entrepreneuriat au sein des établissements. Outre la création d'entreprises innovantes issues de ses incubateurs, le monde universitaire influe sur l'évolution même du milieu économique local par la constitution d'un écosystème particulier, la qualification d'une main d'œuvre répondant aux besoins des entreprises. Rappelons aussi que nombre d'écoles locales ont été créées par les milieux socio-économiques locaux. La diffusion de cette culture de l'innovation au sein de toute la société locale constitue un enjeu fondamental pour l'avenir du territoire.

⁷- Note d'information 17.05, *Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2016 à 2025*, MENESR.

Une appétence scientifique entretenue

La présence et l'action du monde académique influent également sur la montée en compétence du capital humain, et ce, tout au long de la vie. Conférences, learning center, médiation scientifique, programmes de formation, constituent autant d'occasions créées par l'université et les grandes écoles pour développer une appétence pour les sciences et l'innovation, et permettre ainsi au territoire de relever les défis de la société de la connaissance.

Une métropole au rythme universitaire

L'université influence le dynamisme démographique local, en accueillant des étudiants et enseignants chercheurs issus de toute la région, mais aussi du reste du territoire national et de l'international. Tous ne sont pas destinés à rester dans la métropole lilloise mais les liens créés à l'occasion d'une formation ou d'un partenariat de recherche constituent des opportunités de faire connaître la métropole lilloise au sien d'un milieu influant et de créer ainsi de futurs ambassadeurs du territoire.

Les étudiants agissent également comme de réels animateurs de la ville ; la vie universitaire et surtout étudiante influe sur le rythme de la métropole. Ceci se traduit notamment dans l'engagement citoyen et associatif des étudiants : création d'événements sportifs, réalisation du « Chti », soutien scolaire dans les quartiers populaires, etc.

La présence des étudiants est particulièrement évidente dans certains quartiers où ceux-ci ont une influence importante dans l'offre de logement ou l'implantation de commerces dédiés (restauration rapide, copieurs...). Le marché immobilier local, bien que souffrant parfois de certains déséquilibres (division des logements, pression des prix sur les petits logements...), s'en trouve dynamisé bien au-delà de l'offre de logements dédiés (CROUS, AEU, mais aussi résidences privées).

L'université, marqueur territorial

La contribution déterminante de l'enseignement supérieur et la recherche dans le développement territorial est de mieux en mieux reconnue et intégrée de façon croissante dans les politiques publiques. Les synergies au sein de la triple hélice, association des universités, des entreprises et des collectivités, apparaissent de plus en plus

comme fondement majeur d'un écosystème fructueux. Dans ce contexte, la fusion des universités publiques lilloises, effective au 1^{er} janvier 2018 – même si l'ensemble ainsi créé ne représente qu'une partie du potentiel local de l'enseignement supérieur - va renforcer la visibilité de l'université et sa place comme marqueur du territoire. Il s'agit de s'appuyer sur cet atout et d'en tirer entièrement parti ; loin de ne représenter qu'un coût pour le territoire, l'enseignement supérieur et la recherche constituent un levier majeur de son dynamisme économique et social.

Les données issues de cette étude ne représentent qu'une partie, la plus facilement et objectivement identifiable de la contribution de l'enseignement supérieur et de la recherche au développement local. Il importe que les autres effets, plus larges et plus diffus, puissent être clairement identifiés et analysés si l'on veut mettre en évidence

l'importance majeure de l'enseignement supérieur et la recherche dans le processus de métropolisation et dans la capacité de la métropole lilloise à jouer pleinement son rôle de capitale régionale.

UN IMPACT PLUS LARGE SUR LA RECHERCHE PRIVÉE ?

La dépense intérieure de recherche et développement dans la région s'élève à 1 566 M€, soit 3,4% de la dépense nationale (source : 2012). Plus de 60% de cette dépense est portée par le secteur privé. On compte 4 510 chercheurs dans le secteur privé en région.

Enfin, en 2013, la région se distingue par son taux d'entreprises créées (15,2%, moyenne nationale 14,4%). La présence d'un important pôle d'enseignement supérieur stimule la recherche. Les effectifs de recherche, tant publique que privée, demandent encore à s'étoffer.



ANNEXES

MÉTHODOLOGIE

L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole a dirigé l'enquête menée par Hassan El Asraoui, enseignant-chercheur en économie au sein de l'IESEG School of management. Les travaux ont également été suivis et validés par un comité de pilotage réunissant le Rectorat, l'université de Lille 2, la conférence des grandes écoles du Nord-Pas de Calais, la FUPL, la Comue, l'Inria, la DRRT, la MEL, la ville de Lille, le Conseil régional Nord-Pas de Calais et la CCI.

Recueil des données

L'étude a été réalisée sur la base d'une enquête menée auprès de 121 établissements d'enseignement supérieur et de recherche identifiés dans la métropole lilloise, représentant 115 000 étudiants. Elle a été menée entre janvier et mars 2016 et porte sur l'exercice 2014-2015. L'objectif de l'étude étant d'identifier les volumes financiers et le nombre d'emplois générés par la présence de ces établissements, aucune sélection n'a été effectuée au regard de la nature des enseignements dispensés (n'ont cependant été pris en compte que les établissements reconnus par l'Etat). L'enquête, ainsi que les données recueillies auprès des organismes/institutions publiques (Rectorat et Crous notamment) ont permis de recueillir les données relatives à 110 établissements.

Calcul des impacts indirects

Pour l'évaluation des impacts indirects, coefficient et ratios nationaux ont été calculés et transposés à l'échelle locale. Pour un secteur donné, a été retenu le chiffre d'affaire du secteur/nombre d'emplois du même secteur.

Calcul des impacts induits

Les impacts induits ont été calculés en fonction d'un coefficient d'induction global de l'enseignement supérieur et de la recherche en application de la théorie de la base (Videcoq, 1991; Baslé et Le Blouch, 1999).

Pour le territoire de la MEL, le coefficient d'induction global s'établit comme suit :

$$CI = \frac{EI}{PA + R - EI} = \frac{266\,341}{526\,226 + 189\,042 - 266\,341} = 0,59$$

CI : Coefficient d'induction global EI : Emploi total
PA : Population active R : Retraités

Ce coefficient de 0,59 signifie donc que, dans la MEL, un emploi direct ou indirect dans les activités de base génère 0,59 emploi induit (ou que 1,7 emploi génère 1 emploi).

Pour les emplois induits des salariés

Les 14 695 emplois (ETP) directs de l'ESR génèrent donc $14\,695 \times 0,59 = 8\,670$ emplois induits. Les résultats de l'enquête montrant que 70% des salariés résident dans la métropole, le nombre d'emplois induits par les salariés se porte donc à $8\,670 \times 0,7 = 6\,069$ emplois induits dans la métropole lilloise.

Pour les effets indirects et induits par les dépenses de fonctionnement

En application du ratio national moyen « chiffre d'affaire/emploi », pour les dépenses de fonctionnement, on peut calculer le nombre d'emplois indirects et celui des emplois induits :

$394 \text{ M€} / 207\,000 \text{ €} = 1\,903$ emplois indirects

$1\,903 \text{ emplois indirects} \times 0,59 = 1\,123$ emplois induits

On obtient donc 3 026 emplois indirects et induits générés par les dépenses d'investissements des établissements, et comme on estime que 75% des commandes sont réalisées auprès d'entreprises locales, on considère donc que 2 269 emplois sont situés dans la métropole lilloise.

Pour les effets indirects et induits par les dépenses d'investissement

En application du ratio national moyen « chiffre d'affaire du BTP/emploi du BTP », pour les dépenses d'investissement :

$170 \text{ M€} / 124\,000 \text{ €} = 1\,373$ emplois indirects

$1\,373 \text{ emplois indirects} \times 0,59 = 810$ emplois induits

On obtient donc 2 183 emplois indirects et induits générés par les dépenses d'investissements des établissements, et comme on estime que 75% des commandes sont réalisées auprès d'entreprises locales, on considère donc que 1 638 emplois sont situés dans la métropole lilloise.

Pour les dépenses induites par les étudiants

On estime que 62% des étudiants sont décohabitants. Le budget moyen des étudiants décohabitants est estimé, en 2014 selon l'OVE, à 800 €/mois dont 385 € de loyer (calculs sur 10 mois de présence dans la métropole et loyer sur 12 mois). Les dépenses totales des étudiants s'élèvent ainsi à : $71\,330 \times ((800 \times 10) + (385 \times 2)) = 625\,564\,100 \text{ €}$

Qui génèrent : $626 \text{ M€} / 178\,000 = 3\,520$ emplois induits.
On estime que 90% de ces dépenses sont réalisées sur le lieu d'études, ce qui représente 3 170 emplois dans la métropole lilloise.

Les dépenses d'un étudiant résidant chez ses parents sont estimées à 415 €/mois (calcul sur 10 mois). Les dépenses totales des étudiants s'élèvent ainsi à :

$43\,718 \times 415 \times 10 = 181,5 \text{ M€}$

Qui génèrent $181,5 \text{ M€} / 169\,600 \text{ €} = 1\,070$ emplois induits.
On estime à 73% les étudiants résidant chez leurs parents qui habitent dans la métropole lilloise. Ce qui donne 780 emplois dans la métropole lilloise.

L'OVE estime qu'en moyenne 44% des étudiants ont un emploi salarié, ce qui représente 50 621 étudiants dans la métropole lilloise. Après exclusion des étudiants travaillant dans le cadre de leur cursus (internes notamment, soit 10 782), on peut estimer que 39 839 étudiants ont une activité rémunérée ; sur la base d'une activité de l'ordre 10 heures/semaine, celle-ci équivaut à 9 727 emplois ETP.

On estime que 39% des étudiants effectuent un stage dans l'année, soit 44 426 étudiants concernés. Après pondération des durées de stage relatives au niveau d'études, on estime à 52 millions € le montant des gratifications dont la moitié, soit 26 millions, dans la métropole lilloise.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEU : Association d'entraide universitaire

Biatss : Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et santé

BTP : Bâtiment et travaux publics

BTS : Brevet de technicien supérieur

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CHR : Centre hospitalier régional

CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles

DUT : Diplôme universitaire de technologie

EDHEC : École des hautes écoles commerciales

ESJ : École supérieure de journalisme

ETP : Équivalent temps plein

FUPL : Fédération universitaire et polytechnique de Lille

HDR : Habilitation à diriger des recherches

HLM : Habitation à loyer modéré

Iindex : Initiative d'excellence

IIESEG : Institut d'économie scientifique et de gestion

I-SITE : Initiatives science, innovation, territoires, économie

MEL : Métropole Européenne de Lille

MENESR : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

ORES : Observatoire régional de l'enseignement supérieur

OVE : Observatoire de la vie étudiante

PIB : Produit intérieur brut

SCI : Société civile immobilière

SNCF : Société nationale des chemins de fer

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur www.adu-lille-metropole.org :

- › Le logement des étudiants dans la métropole lilloise : synthèse de l'étude réalisée par FORS-Recherche Sociale, 2007
- › Le logement des étudiants dans la métropole lilloise : propositions pour un plan d'actions, 2010
- › Aire métropolitaine de Lille : la recherche et l'innovation au sein de l'Aire métropolitaine. État des lieux des initiatives publiques- document annexe, 2010
- › L'université et la ville : synthèse du séminaire d'échanges techniques sur les études et projets dans la métropole lilloise, 2011
- › L'université au cœur du projet du territoire (comptes rendus des conférences) :
 - Manchester : Knowledge capital, 2011
 - Montpellier-Sud de France : un campus du XXIe siècle pour une université ouverte sur la ville. 2011
 - Brainport development Eindhoven 2012
 - Birmingham, université, gouvernance et développement métropolitain, 2012
 - Strasbourg, une université unique au cœur de la ville, 2012
 - Munich et le rôle de ses universités, 2013
- › Enseignement supérieur et recherche, éléments de diagnostic, 2015.

Sur www.conseildeveloppement-lillemetropole.fr :

- › Établissement d'enseignement supérieur et gouvernance métropolitaine, Conseil développement, 2010
- › Synthèse de la rencontre du 18 mai 2010 «Université et territoire : favoriser les synergies», Conseil de développement, 2010

En librairie : Les lieux du savoir, le patrimoine de la métropole lilloise, Édition le Passage, 2014.



Centre Europe Azur
323 Avenue du Président Hoover
59000 LILLE

+33 (0)3 20 63 33 50
agence@adu-lille-metropole.org
www.adu-lille-metropole.org

 [adulm59](https://www.facebook.com/adulm59)

 [ADULM59](https://twitter.com/ADULM59)

 [adulm](https://www.linkedin.com/company/adulm)